



# Assurance scolaire et extra scolaire Aon Assurances

## Bulletin d'adhésion année 2018 - 2019

**Informations concernant le souscripteur** Votre identifiant personnel : .....

Nom : .....	Prénom : .....	Employeur : .....
Adresse Postale : .....		
Code Postal : .....	Localité : .....	Date de naissance : .....
Téléphone : .....	Fax : .....	E-mail : .....
Effet souhaité pour la garantie : ..... / ..... / ..... (au plus tôt le 01/09/2018 et à la réception du présent document et du chèque de règlement par Aon ou à la date de prise de garantie par téléphone)		

### Informations concernant les élèves à assurer

Nom	Prénom	Date de naissance	Cotisations (22,50 € TTC par élève pour l'année 2018-2019)
.....	.....	... / ... / .....	..... €
.....	.....	... / ... / .....	..... €
.....	.....	... / ... / .....	..... €
.....	.....	... / ... / .....	..... €
.....	.....	... / ... / .....	..... €
.....	.....	... / ... / .....	..... €
Frais de gestion :			5,00 €
<b>Total :</b>			..... €

*Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les Dispositions Générales Allianz IARD référence SCOL AON 072018 et la charte de l'intermédiaire qui m'ont été remises préalablement à la souscription. Je reconnais également avoir pris connaissance des modalités d'exercice de la faculté de renonciation en cas de démarchage à domicile ou de vente à distance qui y sont indiquées et du paragraphe « Déclarations et Précisions » au verso (page 2) du présent bulletin. A compter du 01/10/2018, vous reconnaissez que nous vous avons fourni, par ailleurs, le document d'information sur le produit d'assurance.*

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à ..... Le ... / ... / .....

Pour souscrire le contrat, renvoyer ce bulletin par courrier à :

**Aon Assurances**  
**31-35 rue de la Fédération**  
**75717 Paris Cedex 15**

**Veillez joindre à votre envoi le règlement total de la cotisation libellé à l'ordre d'Aon France.**

**Allianz IARD** - Société Anonyme au capital de 991 967 200 € - Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92 076 Paris La Défense - 542 110 291 RCS Nanterre  
 AWP France SAS pour les prestations d'assistance - Société par actions simplifiée au capital social de 7 584 076,86 € - Siège social : 7, Rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen - 490 381 753 RCS Bobigny

#### Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | aon.fr  
 N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248  
 GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES  
 Risques. Réassurance. Ressources Humaines. **Empower Results**

Entreprises régies par le Code des Assurances et soumises à l'autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

## Tableau des garanties ASSURANCE SCOLAIRE AON - ALLIANZ IARD formule n°2

GARANTIES POUR LES ACTIVITES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES	Montants
<b>RESPONSABILITE CIVILE</b> Dommages corporels et immatériels en résultant Sauf intoxication alimentaire Dommages par action de l'eau Dommages matériels aux biens de l'entreprise dans laquelle l'assuré est en stage et dommages immatériels en résultant Dommages à des bâtiments occupés moins de 45 jours par an Autres dommages immatériels en résultant	8 000 000 € 1 400 000 € 305 000 € 10 000 € 700 000 € 1 400 000 €
<b>PROTECTION DES INTERETS DE L'ASSURE</b>	20 000 €
<b>ACCIDENTS CORPORELS</b> <b>Frais de santé</b> Frais de soins Supplément chambre particulière Frais de transport pour soins Prothèses dentaires Appareils d'orthodontie Lunettes / lentilles Prothèses auditives et autres <b>Invalidité permanente (Sans Franchise)</b> <b>Frais d'obsèques</b>	15 000 € 40 € / jour maxi 800 € 0,30 € / km maxi 1 500 € 400 € 400 € 250 € 1 000 € 200 000 € 4 500 €
<b>INTERRUPTION DE SCOLARITE (prestations mises en œuvre par AWP France SAS)</b> Conduite à l'école Ecole continue Garde-malade Frais de garde d'un enfant de moins de 15 ans	1 A-R / jour maxi 30 jours 15 h / semaine maxi 10 mois 21 h sur 1 mois 7h – 19h sur 7 jours
<b>ASSISTANCE (prestations mises en œuvre par AWP France SAS)</b> Rapatriement Frais médicaux à l'étranger	Frais réel 4 000 €
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS</b>	4 000 €
<b>DOMMAGES AUX BIENS</b> Vélo Instrument de musique Vêtements Cartable, sac de sport et leur contenu Autres biens	300 € 800 € 800 € 150 € 150 €

### Extrait des Dispositions Générales réf. SCOL AON 072018

#### LA GARANTIE "RESPONSABILITE CIVILE"

Cette garantie assure l'indemnisation des dommages matériels, corporels et immatériels causés par l'assuré à autrui lorsque ces dommages engagent sa propre responsabilité civile ou celle de ses parents.

#### LES DOMMAGES CORPORELS SUBIS PAR L'ASSURÉ

**LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SANTE :** si à la suite d'un accident, l'assuré doit faire face à des dépenses de santé, nous lui remboursons ses frais de soins prescrits et exécutés par un praticien légalement habilité ou dans un établissement agréé, déduction faite de toutes les prestations versées au titre d'un régime de prévoyance obligatoire et ou complémentaire.

**UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE :** si à la suite d'un accident, l'assuré est définitivement invalide, nous versons un capital (indiqué au tableau des garanties) proportionnel au taux d'invalidité.

**LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'OBSEQUES :** si un accident entraîne le décès de l'assuré, nous versons le capital prévu au tableau des garanties.

Les prestations liées à **L'INTERRUPTION DE SCOLARITE** et **L'ASSISTANCE** lorsque l'assuré est en voyage sont mises en œuvre par AWP France SAS.

#### LES DOMMAGES SUBIS PAR LES BIENS

Cette assurance garantit l'assuré :

- contre les dommages subis par son vélo, ses vêtements et ses objets personnels lorsque ces dommages sont consécutifs à une collision,
- contre tous les dommages résultant d'accident subis par son instrument de musique, son étui, et son fauteuil roulant si l'assuré est handicapé,
- contre le vol par agression (y compris en cas de racket) de son vélo, de son instrument de musique, de ses vêtements, de son cartable ainsi que de ses manuels et autres fournitures scolaires, de son sac de sport et des accessoires qu'il contient, ainsi que des autres biens qu'il porte sur lui, à l'exception des bijoux, téléphones portables, espèces, chèques, cartes de crédit et autres valeurs similaires.

L'indemnité ne peut excéder la valeur vénale du bien au jour du sinistre, déduction faite d'une vétusté de 10 % par an maxi 50 %.

#### COMMENT ET OÙ S'EXERCENT LES GARANTIES ?

Sous réserve des exclusions mentionnées dans les Dispositions Générales qui vous seront remises et propres à chaque garantie, celles-ci jouent en France métropolitaine, et à Monaco. Elles sont applicables au monde entier (sauf l'organisation et la prise en charge des frais liés à l'interruption de scolarité) pour des séjours de moins d'un an. L'ensemble des garanties s'applique dans les limites fixées dans les Dispositions Générales.

### Déclaration et Précisions

Vous reconnaissez avoir été informé que **toute réticence, fausse déclaration, omission ou inexactitude dans vos déclarations peut entraîner les sanctions prévues aux articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités ou résiliation du contrat) du Code des assurances.**

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz.

Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par mon courtier  OUI  NON

Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

**Allianz IARD** - Société Anonyme au capital de 991 967 200 € - Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92 076 Paris La Défense - 542 110 291 RCS Nanterre  
AWP France SAS pour les prestations d'assistance - Société par actions simplifiée au capital social de 7 584 076,86 € - Siège social : 7, Rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen - 490 381 753 RCS Bobigny

#### Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | aon.fr  
N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248  
GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES  
Risques. Réassurance. Ressources Humaines. **Empower Results**

Entreprises régies par le Code des Assurances et soumises à l'autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09